



**PRÉFET
DU NORD**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Envoyé via GunEnv

Lille, le 25 août 2025

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, concernant « **Rabattement de nappe Coudekerque-branche sur la commune de Coudekerque Branche** », enregistré sous le **DIOTA-250513-171744-954-019**, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. **Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Cet accord est basé sur le dossier reçu le 8 août 2025.

L'unité police de l'eau devra être avertie **préalablement** de la date de début des travaux ainsi que de la date d'achèvement des ouvrages. Vous voudrez donc bien nous communiquer ces dates sur la base du modèle joint.

Copies du récépissé et de ce courrier sont adressées à la mairie de Coudekerque Branche pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord durant une période d'au moins six mois.

Conformément à l'article L.514-6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille dans les délais prévus à l'article R.514-3-1 du même code :

- Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1 et L. 511-1 dans un délai de deux mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

.../...

SAMOVAL

71 RUE DE TOURCOING

59100 ROUBAIX

Réf. : 480-2025

Adresse : Cité Marianne, 2 boulevard de Strasbourg- CS90007 -59042 LILLE cedex

Tél. : 03 74.00.64.10

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

La présente décision ne vaut qu'au regard du titre I du livre II du code de l'environnement et ne dispense pas le pétitionnaire d'obtenir les autorisations relatives aux autres réglementations (urbanisme, ...). Elle ne vous autorise pas non plus à intervenir sur le patrimoine des personnes publiques ou privées sans leur autorisation.

Sophie LEROY, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03 74.00.65.60 – mail : sophie.leroy@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

L'adjoint à la responsable du service eau nature et
territoires



Thierry DUTILLEUL

Copie au service territorial Flandres et Littoral de la DDTM

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.

A RENVoyer IMPERATIVEMENT AU SERVICE EN CHARGE DE LA POLICE DE L'EAU

SAMOVAL

« Rabattement de nappe Coudekerque-branche sur la commune de Coudekerque Branche »

DIOTA-250513-171744-954-019

Le pétitionnaire ci-dessus dénommé déclare

- démarrer les travaux à la date du
- avoir achevé les ouvrages à la date du

À retourner dûment complété à :

→ DDTM du Nord
Service eau nature et territoires – Unité police de l'eau
Cité Marianne
2 Boulevard de Strasbourg
CS90007
59042 LILLE cedex
ddtm-pe@nord.gouv.fr



Mandat de dépôt d'une Déclaration IOTA

Je soussigné **AGUSTINA Philippe**, représentant la Société **SAMOVAL** ci-dessous désigné comme « Mandant » déclare sur l'honneur donner mandat à la personne ci-dessous désignée comme « Mandataire », aux fins qu'elle dépose numériquement sur le site Service-public.fr le dossier de ma demande déclaration IOTA décrite aux articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement, relative au projet **construction de logements collectifs et individuels sur la commune de Coudekerque-branche**.

Personne morale :

Organisme : Société SAMOVAL
SIRET : 450 829 239 00018
Adresse du siège social : 71 Rue de Tourcoing
Code postal et ville : 59100 ROUBAIX
Représentée par : Philippe AGUSTINA
Nom : AGUSTINA
Prénom(s) : Philippe
Né(e) le : 03-03-1962

Cadre réservé au MANDATAIRE :

Nom de la personne en charge du dossier : DOMERGUE
Prénom(s) de la personne en charge du dossier : Maymona
Organisme : ENTIME
SIRET : 411 386 246 00044
Adresse du siège social : 14 Avenue de l'Europe – BP 90195
Code postal et ville : 59421 ARMENTIERES CEDEX

Fait à Roubaix, le 7 Mai 2025

Signature du mandant :

Signature du mandataire :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents de l'Etat en application du code de l'environnement.

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Direction Générale de la Prévention et des Risques. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.